C.G.T - P.J.J. - *263, rue de Paris - Case 500 - 93514 MONTREUIL Cedex.*

Syndicat National C.G.T. des Chancelleries & Services Judiciaires –
4, boulevard du Palais - 75001 PARIS.

L'U.G.S.P - C.G.T. - *263, rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL Cedex*

CTM du 3 juillet 2012
Déclaration liminaire

Madame La ministre, Mesdames et Messieurs,

En préambule à cette déclaration liminaire, nous souhaitions nous féliciter de votre présence, puisque vos prédécesseurs n'ont pas souvent honorés le Comités techniques ministériels de leur présence.
Il n'est pas besoin de rappeler à quel point le quinquennat qui s'est achevé, aura mis à mal le ministère et ses fonctionnaires, à quel point il aura nuit au service public, à quel point il aura en permanence veillé à faire taire la parole des organisations syndicales et des personnels qu'elles représentent, l'absence des ministres n'était donc que l'illustration de ces choix.

Mme la ministre,

Vos premières déclarations nous apparaissent importantes et marquent une rupture politique sur des orientations idéologiques marquées au sceau du sécuritaire (peines planchers, tribunal correctionnel pour mineurs, jurés populaires en correctionnelle, remise en cause des 20 000 places de prison). Pour la CGT, ces orientations vont dans le bon sens...
Par contre, plusieurs déclarations gouvernementales nous inquiètent, même si le ministère de la justice fait partie des priorités :
1/ sur les effectifs, il est indiqué que la réduction de 2,5% des effectifs portera « *sur l'ensemble des ministères, y compris sur les ministères qui interviennent dans un domaine prioritaire pour leurs emplois situés en dehors de ce champ prioritaire* ». Pouvons nous savoir si des postes seront fermés, en Administration Centrale, dans les Fonctions supports qui ont violemment subi les coupes Sarkozy/Fillon, ou dans telle ou telle direction pour « compenser » d'éventuelles créations?
2/ sur les crédits, la coupe de 15% des crédits de fonctionnement, ne semble pas nous épargner. Nous ne redirons pas ici la grande pauvreté de la justice française, les trous laissés par l'ancien pouvoir, la CGT a déjà tellement insisté, que si elle n'a pas été entendue, c'est parce que personne n'a voulu l'écouter. Il est évident que le dialogue social, l'action sociale ne peuvent pas être ponctionnés. Les économies il faudra les faire sur les cabinets conseils qui conseillent mal, sur les cadeaux aux bétonneurs dans le cadre des PPP, sur les contrats mal négociés.
3/ sur les salaires, les déclarations sur la « stabilisation en valeur des dépenses de personnel » ou sur la réduction de moitié des dépenses catégorielles sont une remise en cause des engagements pris par la droite selon lesquelles le fermetures de postes se traduisaient par des augmentations de primes. De plus l'augmentation du SMIC, allonge encore le temps durant lequel les personnels les moins payés (Catégorie C) resteront à ce niveau, elle amène aussi les personnel de catégorie B à commencer leur carrière au SMIC.

CGT-PJJ : 01 48 18 87 64 – fax : 01 48 18 36 02 – cgtpjj@yahoo.fr -
Chancelleries et SJ - CGT: 01 44 32 58 60 – fax : 01 46 33 26 98 – synd-cgt-acsj@justice.fr
UGSP-CGT : 01 48 18 82 42 – fax :01 48 18 82 50 – ugsp@cgt.fr

La CGT arrivera au sommet social avec des demandes précises, parce que nous pensons qu'une autre politique est possible et que la croissance peut être dynamisée par des augmentation de salaires qui sont réinvesties immédiatement dans les besoins quotidiens plutôt que par des cadeaux faits aux banquiers qui ne servent qu'à la spéculation contre les États.

C'est parce que le ministère de la justice est au cœur d'enjeux de société considérables que nos attentes sont importantes et que vos réponses devront en être à la hauteur. Ainsi, pour ce premier CTM du changement, puisqu'il paraît que c'est maintenant, la CGT souhaite revendiquer un certain nombre de points cruciaux pour l'avenir de nos métiers et de nos administrations.

En tout premier point, nous souhaiterions savoir si nous pouvons toujours espérer l'abandon de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui est un outil de destruction massive de nos administrations.

Aujourd'hui, nous attendons de la part du ministère une remise à plat des cartes judiciaires, pénitentiaires et PJJ. Ces dernières années auront été marquées par des choix catastrophiques en la matière. Sans tarder, nous attendons un moratoire sur toutes les fermetures de poste et de structure. Nous exigeons le gel de la mise en place des plates-formes (SAR BOP et UO / AP / PJJ) et l'abandon des PPP (partenariats publics privés).

Concernant le parc pénitentiaire, nous ne pouvons pas vous cacher notre inquiétude, suite à une récente annonce de la création de 6000 places supplémentaires. Il nous avait bien été indiqué l'annulation du projet d'extension du parc carcéral privatisé au profit de développement des alternatives à l'incarcération. Que devons-nous en penser ? Sont-ce des promesses de campagne déjà oubliées ?

Nous attendons, comme cela nous a été indiqué un véritable changement.
Ce changement est attendu par l'ensemble des fonctionnaires du Ministère de la Justice.

Sur le plan des effectifs, la situation est catastrophique et les difficultés croissantes que nous rencontrons sur le terrain sont directement liées à ce manque de personnels, et ce, dans tous les corps.
L'effet cumulé du transfert au rabais de certaines missions et de recrutements faméliques plonge les établissements et les services dans un sous-effectif dramatique. Cette situation est génératrice de tension et de souffrance professionnelle, en plus qu'elle met à mal l'accomplissement quotidien de nos missions.

Sur le plan statutaire, il est plus qu'urgent d'ouvrir de véritables négociations afin de revaloriser des grilles depuis trop longtemps figées, et qui, pour une grande part des personnels, sont toujours en dessous du SMIC. Nos missions sont complexes, difficiles et exigeantes. Le travail effectué par les agents est considérable, dans des conditions souvent dégradées, et avec des moyens parfois dérisoires. Il est grand temps que les salaires soient à la hauteur du dévouement des personnels.

De plus, nous demandons la restauration d'un dialogue social respectueux et constructif. Déjà, le ministère peut décider de remettre à l'ordre du jour le règlement intérieur de ce comité technique ministériel. Avec votre prédécesseur, la discussion à ce sujet avait été caricaturale et témoignait d'une volonté absolue de contraindre la parole des personnels. Il est donc plus que temps, dans cette instance, comme dans tous les comités techniques, CAP et CHSCT, de

redonner vie au dialogue social. Par ailleurs, les nouveaux droits syndicaux soient mis en œuvre, car les élections sont terminées depuis plusieurs mois et il est inadmissible que l'administration soit encore incapable de mettre en place ces droits et fonctionne encore dans une improvisation délibérée.

Nous demandons aussi l'application des règles qui doivent désormais régir les discussions et négociations. Par exemple, les discussions qui ont lieu à l'heure actuelle à la DAP sur le devenir du statut du personnel de surveillance doivent être menées avec sérieux et détermination, dans le cadre prévu par la loi.

Nous vous demandons des gestes forts et rapides, pour témoigner du changement attendu :
- L'abrogation du timbre fiscal à 35 euros pour le dépôt de toute procédure ;
- L'attribution de moyens pour une vraie politique d'action sociale au sein du ministère ;
- L'application rapide des dispositions de la loi de mars 2012 concernant les non-titulaires et la titularisation de tous les emplois précaires du ministère ;
- La suppression du DAVC (Diagnostic à visée criminologique). Cet outil est dénoncé par l'ensemble des professionnels, et est révélateur de la politique désastreuse à l'œuvre dans les SPIP ;
- Le respect des dispositions légales concernant le travail des agents de la PJJ en hébergement ;
- L'ouverture de discussions concernant le statut des greffiers et le retour à une formation initiale sans pré-affectation.

En conclusion, nous vous demandons de confirmer les engagements pris par le Président lors de sa campagne, et de répondre aux attentes de tous les personnels maintenant, puisque le changement c'est.... vous connaissez la suite!

Montreuil, le 3/07/2012 .

CGT-PJJ : 01 48 18 87 64 – fax : 01 48 18 36 02 – cgtpjj@yahoo.fr -
Chancelleries et SJ - CGT: 01 44 32 58 60 – fax : 01 46 33 26 98 – synd-cgt-acsj@justice.fr
UGSP-CGT : 01 48 18 82 42 – fax :01 48 18 82 50 – ugsp@cgt.fr